



« *Produit chez nous, mangé ici* »

Un Projet Alimentaire Territorial à l'échelle des Bouches-du-Rhône

« *Un territoire productif d'exception, au service d'une
alimentation locale, durable et de qualité, accessible à tous* »



Partenaire principal

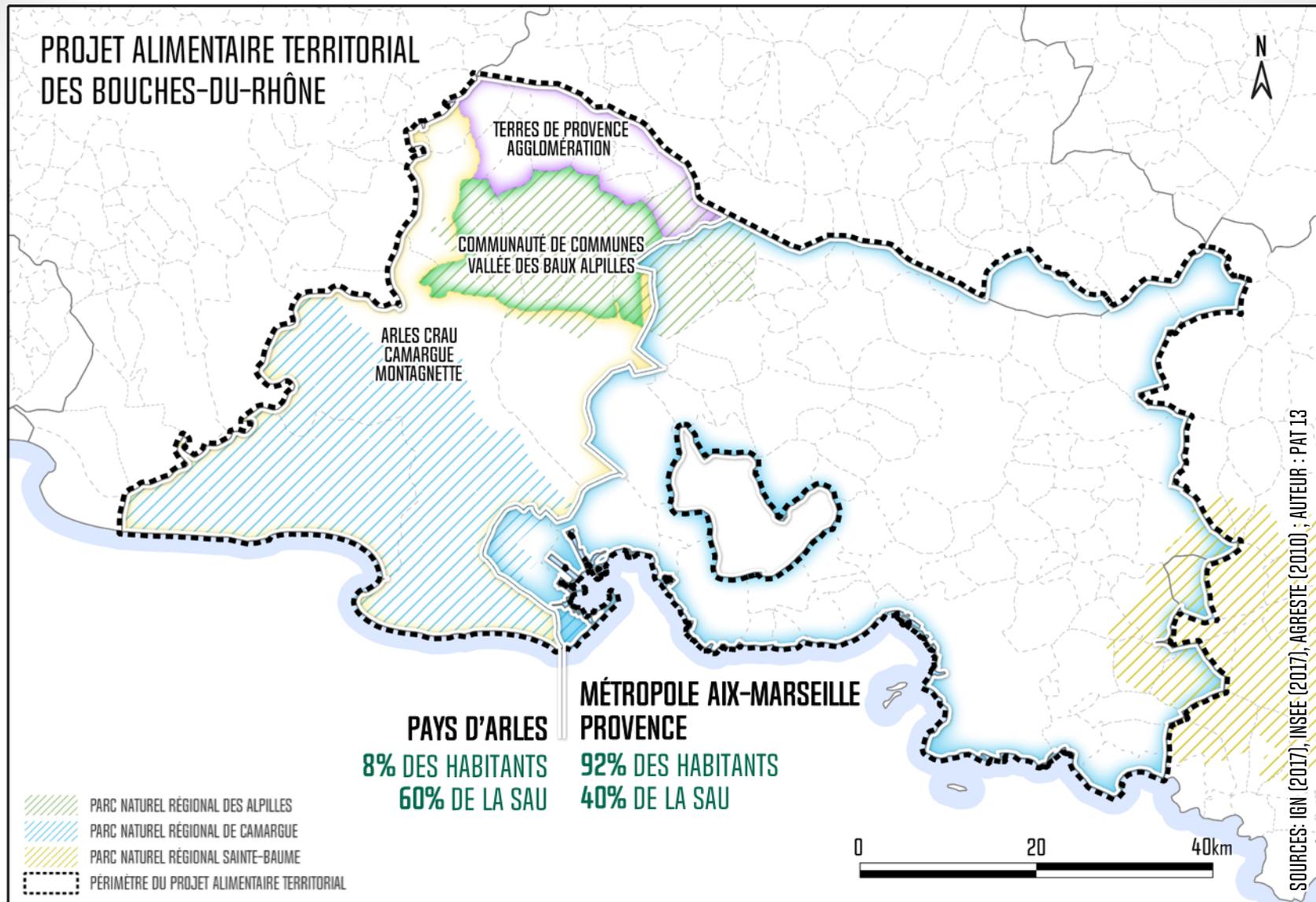


DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU-RHÔNE**



« Le PAT correspond à la co-construction, avec les acteurs publics et privés, de la politique publique agricole et alimentaire territoriale ».

Deux territoires **complémentaires**, un périmètre de projet **cohérent**



143 000 ha de SAU

454 M€ de Production Brute Standard

90% de la production expédiée hors du territoire

4500 exploitations

11 000 unités de travail annuel

Une agriculture de **qualité**



17,8 % de surface cultivée en **Agriculture Biologique** en 2015 (**21,7%** avec les surfaces en conversion)

611 exploitations en **Agriculture Biologique** en 2015

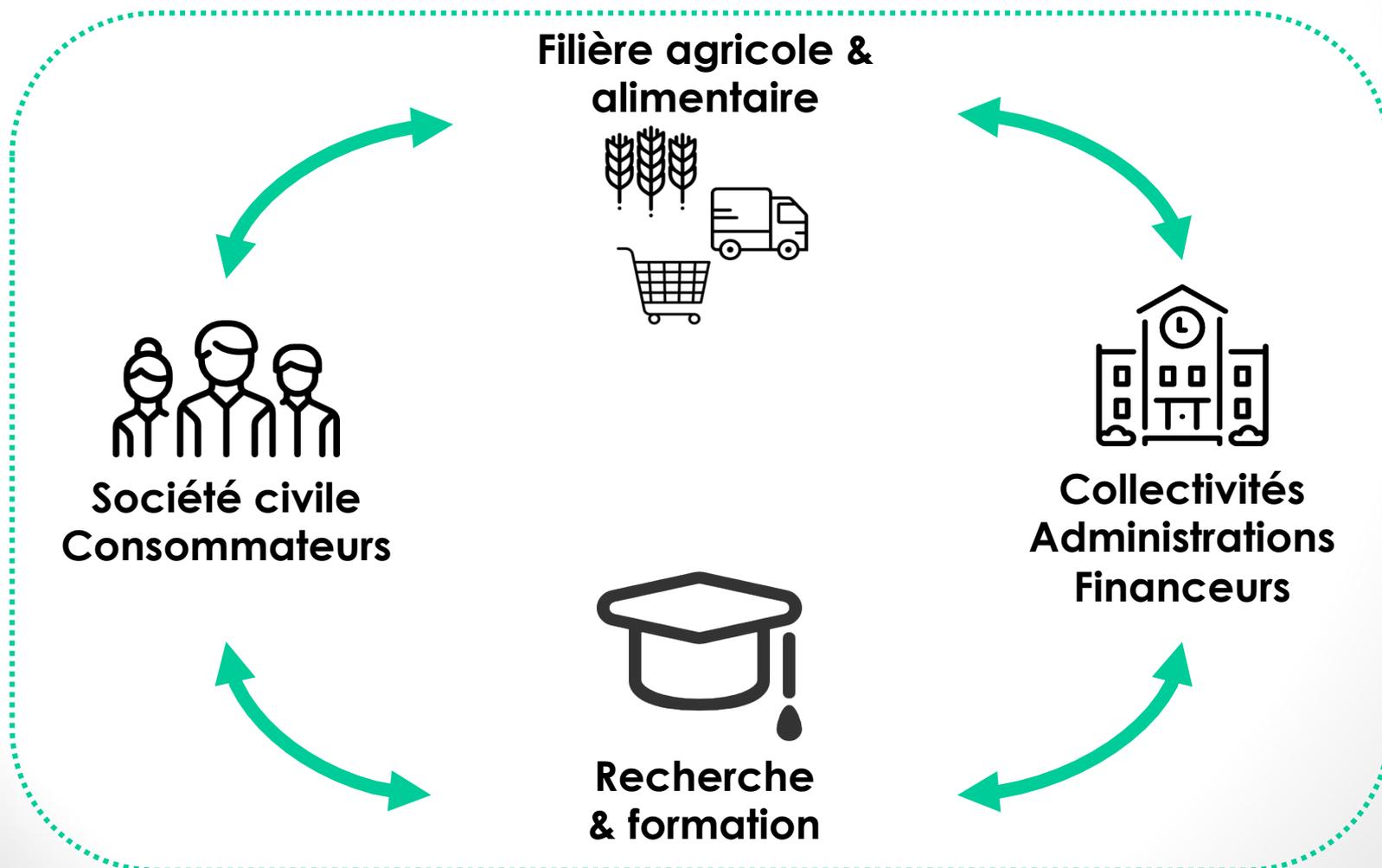
33 Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine sur le territoire

37% des exploitations produisent **au moins un produit sous SIQO** en 2010

La démarche d'élaboration du PAT

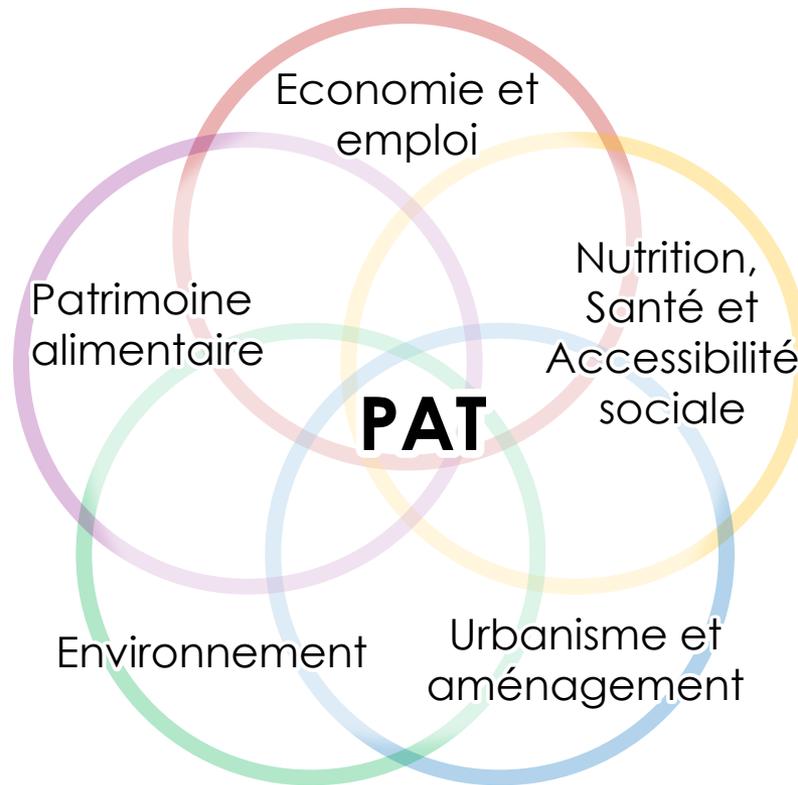
La démarche d'élaboration du PAT est résolument fondée sur une démarche **participative** de **co-construction**.

Cette démarche impliquera 4 catégories d'acteurs :



La démarche d'élaboration du PAT

Ces acteurs sont représentatifs des 5 axes de travail du PAT, les différents champs d'un système alimentaire territorial durable :



Pour chaque enjeu, un groupe de travail réunissant les acteurs concernés est constitué :

- Travaillent à l'élaboration du contenu du diagnostic en continu

Une démarche d'élaboration participative et innovante

Des impératifs à respecter pour le succès de la démarche :

- Nécessité d'associer les représentants de l'ensemble de la filière agricole et alimentaire pour la réussite du projet
- Eviter un processus de construction descendant, et associer l'ensemble des partenaires dans un processus de diagnostic en continu
- Permettre à des acteurs qui ne se rencontrent pas de travailler ensemble
- Valoriser la multitude d'initiatives existantes, publiques ou privées, grandes ou petites, sur l'ensemble du territoire, et ne pas réinventer
- Une démarche plus longue, mais fédératrice et facteur de succès

Un engagement à la co-construction inscrit :

- dans les critères d'éligibilité à la labellisation PAT
- dans la convention de partenariat avec la DRAAF et la DREAL

Une démarche d'élaboration participative et innovante

- Une gouvernance pour l'**élaboration**, une gouvernance pour la **mise en œuvre**
- Un projet travaillant sur 3 échelles : **macro**, **métro** et **micro**
- Une gouvernance **large** et **innovante**
- La concertation intervient dans les 4 phases de travail :
 - Phase 1 : Mutualiser la connaissance de l'existant et créer une culture commune
 - Phase 2 : Initier le diagnostic en continu et les projets de démonstration
 - Phase 3 : Mobiliser les parties prenantes et la population pour co-construire le PAT et finaliser la stratégie alimentaire territoriale
 - Phase 4 : Finaliser le programme d'actions, formaliser le PAT et le diffuser
- Une démarche d'élaboration sur 3 ans, afin de concerter les représentants de l'ensemble de la filière alimentaire

La gouvernance du PAT :

Comité de pilotage : coprésidé par la MAMP, Danièle Garcia, et le Pays d'Arles, Lucien Limousin. Il est composé :

- Des représentants élus des 6 conseils de territoire de la Métropole et de chacune des 3 intercommunalités du Pays d'Arles
- Des co-financeurs et institutions : Département, Etat, Région, etc...
- Des institutions suivantes : Chambre d'Agriculture, CCIMP, Chambre des Métiers, Chambre Régionale de l'Economie Sociale, les Parcs Naturels (1 représentant inter-parc)
- Des représentants (1 ou 2) des 5 groupes de travail par enjeux, de l'interconseil de développement, et du conseil scientifique

Rôle: Impulse, oriente, suit et valide les travaux, gère le programme, travaille à l'élaboration du projet, en assure la mise en œuvre opérationnelle, le suivi et l'évaluation, ainsi que le portage et le partage avec l'ensemble des communes concernées

La gouvernance du PAT :

Comité technique : un comité restreint composé des techniciens travaillant sur le dossier, à géométrie variable selon les sujets à travailler.

- Il sera organisé à minima en 5 groupes de travail œuvrant sur les enjeux

Rôle: Prépare les dossiers sur lesquels travaille le Comité de pilotage.

Groupes de travail transversaux :

Interconseil de développement : Regroupe les membres des conseils de développement de la Métropole et du Pays d'Arles

- Il peut être représentatif de la pluralité et la diversité des acteurs privés
- Il associe à la démarche des opérateurs de proximité, de terrain

Rôle :

- **Structurer, dynamiser et traduire la parole d'une pluralité d'acteurs** : aide à l'identification des acteurs et des actions déjà existantes, élargir la participation, porter la parole de tout type d'acteurs privés
- **Animer la participation** : contribuer de manière innovante à la méthodologie de la démarche de concertation, jouer un rôle de relais, participer à la communication
- **Être force de proposition** : rédiger des rapports, des études, sur le principe de la saisine et de l'auto-saisine

Groupes de travail transversaux :

- Un **Conseil scientifique** : composé de chercheurs spécialistes des différents champs traités dans le PAT (ex: INRA, GRAB, école du Paysage, INSERM...)
 - Il apportera un regard sur la méthodologie et le déroulement du processus
 - Il sera un partenaire de la capitalisation et de la valorisation.

Rôle : conseil, expertise, recommandations, propositions, aide à l'innovation et aux projets expérimentaux...

Véritables creusets d'idées et d'initiatives fédératrices et innovantes

Merci de votre attention

